



# Minière 03

**MÉMOIRE**  
**PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA**  
**CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE**  
**DÉCRET D'URGENCE VISANT À PROTÉGER**  
**L'HABITAT DU CARIBOU BORÉAL AU QUÉBEC**

**Le 29 août 2024**  
11 Rue Finlay  
Val-d'Or, Québec, J9P 0H8

**À:**

**par courriel :** Steven.Guilbeault@parl.gc.ca

Steven Guilbeault  
Ministre de l'Environnement et du Changement climatique  
Environnement et Changement climatique Canada  
Chambre des communes  
Ottawa, Ontario,  
Canada  
K1A 0A6

**Objet :** Mémoire sur le décret d'urgence visant à protéger l'habitat à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec

**Monsieur le Ministre,**

Dans le cadre des consultations sur le décret d'urgence visant à protéger l'habitat à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec, Minière O3 vous transmet le mémoire, ci-joint, pour votre examen.

Minière O3 tient à affirmer son appui aux efforts globaux de protection de la biodiversité. À titre d'explorateur et de développeur minier générant des répercussions sur l'environnement, Minière O3 s'est engagée, dans sa [Politique ESG](#), à intégrer les considérations relatives à la conservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire dans ses processus; et de réhabiliter, dans la mesure du possible les sites touchés par ses activités, par le biais d'initiatives de réhabilitation progressive, afin de rétablir les écosystèmes. Qui plus est, en lien avec la protection de l'habitat du caribou, l'entreprise a mis en place une procédure pour la déclaration des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être, ainsi que pour la déclaration des espèces envahissantes identifiées sur le terrain. Tous les employés et entrepreneurs sont formés à cette procédure, qui permet notamment l'identification du caribou des bois. L'entreprise a aussi fourni du lichen aux caribous en enclos à Val-d'Or et dispose d'un programme de restauration des sites et des accès après forage. Ainsi, nous croyons que nous pouvons être partenaire dans la préservation de l'habitat du caribou, tout en continuant nos activités d'exploration et de développement.

Le décret d'urgence sous sa forme actuelle mettra en péril les activités de l'entreprise et causera un préjudice à l'économie locale, provinciale et fédérale. En déplaçant la zone de préservation au sud de la faille de Cadillac, comme suggéré dans le mémoire ci-joint, les entreprises minières pourront continuer leurs activités et contribuer à des projets de préservation de l'habitat via leurs stratégies ESG.



**Cordialement,**

**Myrzah Tavares-Bello**

**Vice-présidente, Développement durable et Ressources humaines**

c/c :

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Jonathan Wilkinson, Ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles du Canada

François-Philippe Champagne, Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Pablo Rodriguez, Ministre des Transports et lieutenant du Québec

Sylvie Bérubé, Députée. Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, Québec, Bloc Québécois

Sébastien Lemire, député d'Abitibi-Témiscamingue, Bloc Québécois

Maité Blanchette Vézina, Ministre des Ressources naturelles et des Forêts

Pierre Fitzgibbon, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Benoit Charrette, Ministre québécois de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Pierre Dufour, Député d'Abitibi-Est, Coalition avenir Québec

Daniel Bernard, Député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, Coalition avenir Québec

Suzanne Blais · Députée d'Abitibi-Ouest · Coalition avenir Québec

## Identification de l'organisation

Organisation	Minière O3
Activités	Exploration et développement minier
Siège des opérations	11, rue Finlay Val-d'Or, Québec J9P 0H8
Siège social	155 University Avenue Suite 1440 Toronto, ON M5H 3B7
Mémoire préparé par	Myrzah Tavares Bello VP, Développement durable et Ressources humaines

## SOMMAIRE EXÉCUTIF

Minière O3 est une entreprise d'exploration aurifère et un développeur minier prêt à produire à partir de ses camps aurifères prometteurs au Québec. Ayant son siège opérationnel à Val-d'Or, Minière O3, la nouvelle génération d'explorateurs miniers, développe des projets qui s'intègrent positivement à l'échelle locale et régionale tant en regard de la pérennisation des emplois que de l'écosystème environnemental et socioéconomique abitibien.

Minière O3 tient à affirmer son appui aux efforts globaux de protection de la biodiversité. À titre d'explorateur et de développeur minier générant des répercussions sur l'environnement, Minière O3 s'est engagée, dans sa [Politique ESG](#), à intégrer les considérations relatives à la conservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire dans ses processus; et de réhabiliter, dans la mesure du possible les sites touchés par ses activités, par le biais d'initiatives de réhabilitation progressive, afin de rétablir les écosystèmes. Ainsi, nous croyons que nous pouvons être partenaire dans la préservation de l'habitat du caribou, tout en continuant nos activités d'exploration et de développement. Il nous appert ainsi primordial de présenter les conséquences du décret d'urgence pour l'industrie minière et pour Minière O3.

Les commentaires de Minière O3 sur le décret d'urgence visant à protéger l'habitat du caribou boréal au Québec porteront sur les zones provisoires, les zones d'intérêt et la zone tampon de l'aire de répartition québécoise du caribou boréal de Val-d'Or.

Les zones visées dans cette aire de répartition incluent la faille Cadillac, un district qui a déjà produit plus de 70 millions d'onces d'or et pour lequel plusieurs indices et gîtes sont présents, principalement pour le minerai d'or. Le territoire au-dessus de la faille de Cadillac ne devrait pas être inclus dans l'emplacement proposé par le décret. **Nous recommandons donc que ces zones soient revues et établies au sud de la faille de Cadillac.**

La pérennité de l'industrie minière à Val-d'Or et même dans la MRC de la Vallée-de-l'Or est largement dépendante des activités d'exploration minière, notamment pour le minerai aurifère. Exclure l'exploration minière aurifère de ces secteurs mettra un terme aux activités minières dans la région; puisqu'aucun autre gisement ne pourra être découvert et/ou développé. **Nous recommandons d'exclure l'exploration minière, peu importe le type de minerai du décret, et ce, en raison de son faible impact sur le milieu.**

**La quasi-totalité (97%) des activités et investissements de Minière O3 se situe dans les zones visées par cette aire de répartition.** Les répercussions pour l'entreprise sont par conséquent significatives. Le déplacement des projets de Minière O3 est impossible en raison de la nature des activités de cette dernière. Les sommes investies pour acquérir les projets et effectuer des travaux les dernières cinq années s'élèvent à **212 millions de dollars**. La valeur *in situ* des projets pour lesquels une ressource est estimée s'élève à **13,5 milliards de dollars**. L'interdiction de l'exploration minière par ce décret d'urgence mettra en péril les activités de l'entreprise et causera un préjudice à l'économie locale, provinciale et fédérale. **Nous recommandons d'exclure tous les projets de Minière O3 du décret d'urgence.**

La filière minérale du Québec a grandement évolué au cours des dernières décennies, par l'amélioration de ses pratiques de gestion de la ressource, la réduction continue de son empreinte écologique ou encore le développement d'une approche de responsabilité ESG, qui fait désormais figure de modèle au Canada. **En déplaçant la zone de préservation au sud de la faille de Cadillac, comme suggéré dans ce mémoire, les entreprises minières pourront continuer leurs activités et contribuer à des projets de préservation de l'habitat via leurs stratégies ESG.**

# TABLE DES MATIÈRES

Identification de l'organisation .....	1
<b>SOMMAIRE EXÉCUTIF .....</b>	<b>2</b>
<b>1. À propos de Minière O3 .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Commentaires de Minière O3 sur le décret d'urgence visant la protection du caribou proposé par ECCC.....</b>	<b>6</b>
2.1 <i>Étendue et emplacement des zones provisoires, des zones d'intérêt et de la zone tampon à proximité de l'aire de répartition québécoise du caribou boréal de Val-d'Or.....</i>	7
2.2. <i>Les interdictions proposées.....</i>	8
2.3. <i>Répercussions possibles de la portée proposée du décret d'urgence .....</i>	11
2.3.1 <i>Projet Marban Alliance.....</i>	12
2.3.2 <i>Projet Horizon .....</i>	13
2.3.3 <i>Projet Harricana .....</i>	14
2.3.4 <i>Projet Alpha.....</i>	14
2.3.5 <i>Projet Sleepy .....</i>	15
2.3.4 <i>Projet Regcourt .....</i>	15
2.4. <i>L'industrie minière fait partie de la solution .....</i>	16
<b>3. Conclusion .....</b>	<b>18</b>

## 1. À propos de Minière O3

Créée en 2019, Minière O3 est une entreprise d'exploration et un développeur minier ayant des projets au Québec et plus particulièrement dans la MRC de la Vallée-de-l'Or. Minière O3 a comme mission d'être une société d'exploration aurifère et de développement minier de premier plan, en offrant des rendements supérieurs à nos actionnaires et des bienfaits durables à nos parties prenantes et aux communautés autochtones. Sa vision : devenir un producteur d'or de premier ordre.

Ayant son siège opérationnel à Val-d'Or, Minière O3, la nouvelle génération d'explorateurs miniers, développe des projets qui s'intègrent positivement à l'échelle locale et régionale, tant au regard de la pérennisation des emplois que de l'écosystème environnemental et socioéconomique abitibien.

### **Une équipe qualifiée**

L'équipe de direction de Minière O3 apporte une diversité de perspectives, de talents et de connaissances professionnelles, avec une grande expertise en matière d'exploration, de construction, de développement minier ainsi que de développement durable. Elle assure la direction stratégique, permettant de propulser l'organisation vers l'avant et assurant le succès de ses projets. Au cœur de la pratique de l'équipe : le respect de valeurs fondamentales dont la santé et sécurité, l'éthique de travail, l'unité, l'intégrité, le respect, et la responsabilité. Ces valeurs guident les priorités de l'entreprise et se trouvent au centre des décisions et des pratiques adoptées à tous les niveaux de l'organisation.

### **Des projets porteurs**

Au Québec, le projet minier Marban Alliance est un projet aurifère au stade de développement des études technicoéconomiques et environnementales, situé dans les municipalités de Val-d'Or et de Malartic. Les études actuelles projettent une durée de vie de mine de 9,6 ans, avec une production annuelle moyenne de 161 000 onces d'or. Au total, les ressources estimées pour le projet Marban Alliance s'élèvent à 2,9 millions d'onces d'or.

Localisée à Val-d'Or, la propriété Alpha en est à l'étape de l'exploration avancée (0,9Moz AU). Depuis le début des années 1930, cette propriété fut explorée par divers opérateurs.

Les projets Horizon, Peacock, Regcourt, Launay, Kinebic, Sleepy, Kan et Harricana en sont aux débuts des phases exploratoires.

### **Développement responsable**

Le développement durable fait partie intégrante de notre modèle d'affaires, et ce, à tous les niveaux de l'entreprise, incluant le conseil d'administration. Le développement de projets responsables est au centre de notre stratégie.



## 2. Commentaires de Minière O3 sur le décret d'urgence visant la protection du caribou proposé par ECCC

Minière O3 tient à affirmer son appui aux efforts globaux de protection de la biodiversité. À titre d'explorateur et de développeur minier générant des répercussions sur l'environnement, Minière O3 s'est engagée, dans sa [Politique ESG](#), à intégrer les considérations relatives à la conservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire dans ses processus; et de réhabiliter, dans la mesure du possible les sites touchés par ses activités, par le biais d'initiatives de réhabilitation progressive, afin de rétablir les écosystèmes. Qui plus est, en lien avec la protection de l'habitat du caribou, l'entreprise a mis en place une procédure pour la déclaration des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être, ainsi que pour la déclaration des espèces envahissantes identifiées sur le terrain. Tous les employés et entrepreneurs sont formés à cette procédure, qui permet notamment l'identification du caribou des bois. L'entreprise a aussi fourni du lichen aux caribous en enclos à Val-d'Or et dispose d'un programme de restauration des sites et des accès après forage. Ainsi, nous croyons que nous pouvons être partenaire dans la préservation de l'habitat du caribou, tout en continuant nos activités d'exploration et de développement. Il nous appert ainsi primordial de présenter les conséquences du décret d'urgence pour l'industrie minière et pour Minière O3.

Les commentaires présentés par Minière O3 ne couvriront que l'aire de répartition québécoise du caribou boréal de Val-d'Or, puisque nos activités se concentrent dans ce secteur.

## **2.1 Étendue et emplacement des zones provisoires, des zones d'intérêt et de la zone tampon à proximité de l'aire de répartition québécoise du caribou boréal de Val-d'Or**

Nos commentaires porteront sur les zones provisoires, les zones d'intérêt et la zone tampon.

En 2020, l'industrie minière a contribué au maintien de 48 000 emplois et de 3 800 fournisseurs au Québec. Au total, les dépenses annuelles des compagnies minières se sont élevées à 10 milliards de dollars, avec une masse salariale de 1,8 milliard de dollars dans les secteurs de l'exploitation et de l'exploration minière. Ces sommes ont rapporté 1,3 milliard de dollars en revenus fiscaux pour le gouvernement québécois et près de 530 millions pour le gouvernement du Canada. L'industrie minière a donc contribué à 9 milliards de dollars du PIB québécois.<sup>1</sup> Les projets miniers créent de bons emplois, engendrent des investissements dans les infrastructures publiques, la formation de la main-d'œuvre locale, ainsi que dans l'amélioration de la qualité des milieux de vie notamment grâce à des mesures de revégétalisation, tout en contribuant à la vitalité des régions.

En Abitibi-Témiscamingue seulement, cela a permis le maintien de 4 328 emplois directs avec une masse salariale de 593 millions de dollars pour l'année 2020.<sup>2</sup> En 2020, l'industrie minière a contribué à 34,9% du PIB de la région.<sup>3</sup> « L'industrie minière a généré 3,3 milliards de dollars en retombées économiques en Abitibi-Témiscamingue au cours de l'année 2020. Sur les 48 000 emplois générés par l'industrie minière au Québec en 2020, 15 500 se trouvaient en Abitibi-Témiscamingue, soit près du tiers de ces emplois dans la province. Concernant les fournisseurs œuvrant dans le secteur minier, 1483 d'entre eux se trouvaient en Abitibi-Témiscamingue, sur un total de 4857 au Québec, soit plus de 30 % du total »<sup>4</sup>. « La Vallée-de-l'Or concentre 46% des établissements et 51% des emplois miniers régionaux. »<sup>5</sup>

### **Minière O3 contribue à elle seule à l'emploi de 32 personnes et à des investissements de plus de 220 millions de dollars en région depuis 2019.**

La carte 1, ci-dessous, présente les gîtes et indices de minéraux dans la région de Val-d'Or. La carte montre bien les indices et gîtes de minéraux qui suivent la faille de Cadillac, un district qui a déjà produit plus de 70 millions d'onces d'or<sup>6</sup>. « Avec plus de 4 200 t AU, 37 gîtes aurifères de rang mondial (> 10t Au) et quatre gisements géants (> 100 t Au), la faille de Cadillac s'impose comme l'un des plus importants métallotectes aurifères au monde.<sup>7</sup> » L'inclusion de la faille de Cadillac dans les zones provisoires, les zones d'intérêt et la zone tampon constituent un important préjudice à ce secteur économique essentiel de la province.

---

<sup>1</sup> Retombées économiques de l'industrie minière au Québec, AMQ. Septembre 2020

<sup>2</sup> [https://amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020\\_vf.pdf](https://amq-inc.com/wp-content/uploads/2023/02/retombees-fr-2020_vf.pdf)

<sup>3</sup> [https://exploresmines.com/wp-content/uploads/2022/07/Diagnostic\\_sectoriel\\_VF\\_INTERACTIVE\\_PDF\\_revise.pdf](https://exploresmines.com/wp-content/uploads/2022/07/Diagnostic_sectoriel_VF_INTERACTIVE_PDF_revise.pdf)

<sup>4</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1931579/mines-emplois-impots-gouvernements-revenus-economie>

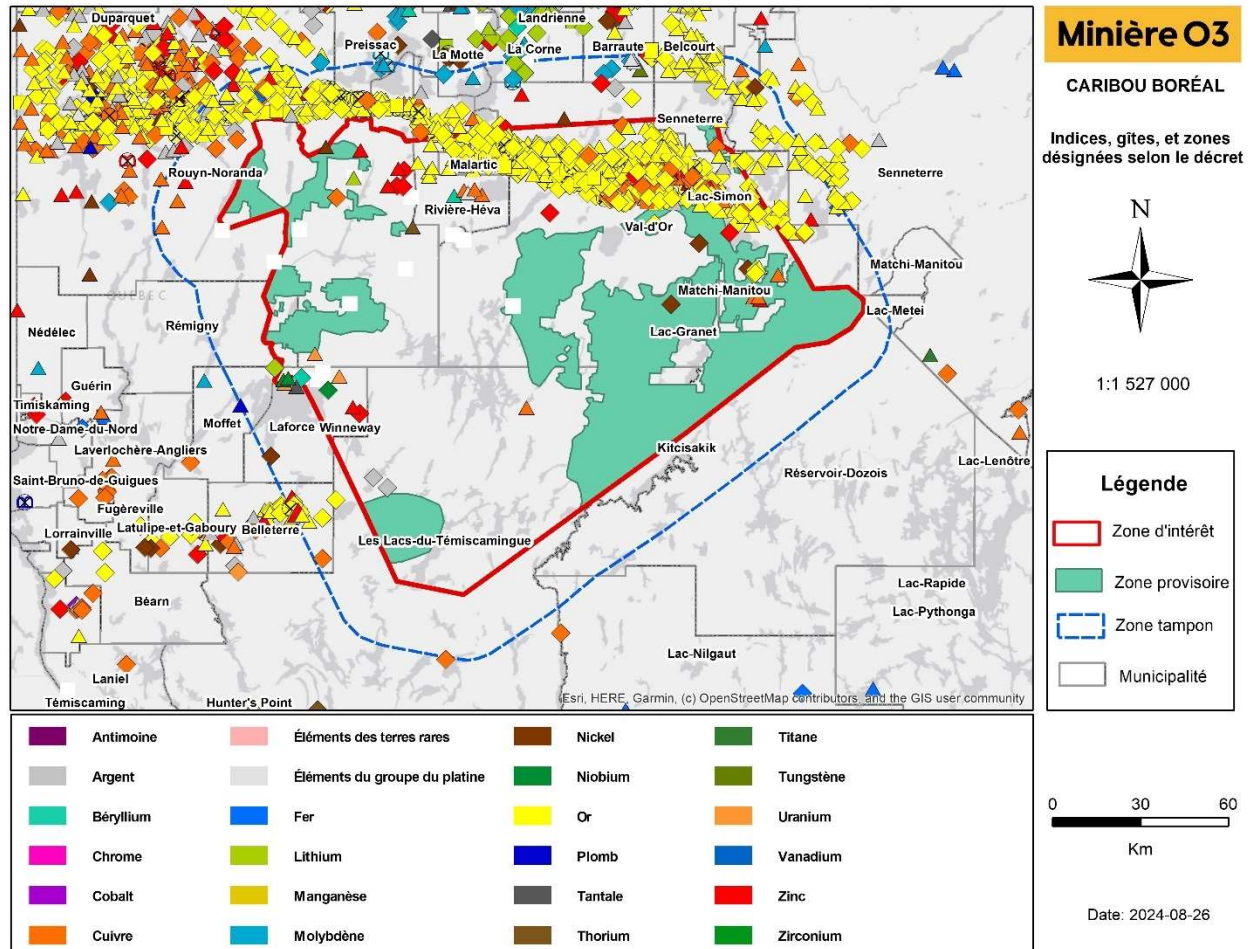
<sup>5</sup> [https://www.observat.qc.ca/documents/portraitmrc/oat\\_2022\\_portrait\\_vallee-de-l-or.pdf](https://www.observat.qc.ca/documents/portraitmrc/oat_2022_portrait_vallee-de-l-or.pdf)

<sup>6</sup> <https://www.visualcapitalist.com/sp/the-history-of-the-abitibi-gold-belt/>

<sup>7</sup> [https://consorem2.ugac.ca/production\\_scientifique/2012\\_01/2012-01\\_Gitologie%20Faille%20Cadillac\\_FINAL.pdf](https://consorem2.ugac.ca/production_scientifique/2012_01/2012-01_Gitologie%20Faille%20Cadillac_FINAL.pdf)

Nous recommandons donc que ces zones soient revues et établies au sud de la faille de Cadillac.

Carte 1 – Indices et gîtes Secteur Val-d’Or – Faille de Cadillac



## 2.2. Les interdictions proposées

La pérennité de l'industrie minière à Val-d'Or ainsi que dans la MRC de la Vallée-de-l'Or est largement dépendante des activités d'exploration minière, notamment pour le minerai aurifère. Exclure l'exploration minière aurifère de ces secteurs mettra un terme aux activités minières dans la région, puisqu'aucun autre gisement ne pourra être découvert et/ou développé. Le développement de technologies et du savoir-faire, créneau important en Abitibi-Témiscamingue, s'estompera. Les répercussions économiques iront bien au-delà des compagnies d'exploration et affecteront également tous les fournisseurs de services dans l'ensemble du cycle de développement minier. L'économie indirecte subira également des effets négatifs.

Figure 1 – Cycle de développement minier



Source : Association minière du Québec

Le savoir-faire et l'expérience du Canada dans la filière du minéral aurifère, en particulier en Abitibi-Témiscamingue, sont sans équivoque. L'interdiction d'exploration minière dans les zones d'intérêt et la zone tampon pourrait faire disparaître une industrie qui contribue non seulement au PIB de la région, mais également à celui de la province et du pays.

## L'or : tendances à la hausse

En 2020, l'or restait le principal métal produit au Canada. Sa valeur a en effet augmenté de 15%, malgré une baisse de production de 2%. De plus, sept nouvelles mines d'or ont été créées, tandis que seulement deux ont fermé.<sup>8</sup>

De plus, les dépenses des sociétés minières ont atteint 534 millions de dollars en 2020, et ce, principalement pour des travaux d'exploration et de mise en valeur. Les compagnies minières investissent pour prolonger la durée de vie de leurs sites d'exploitation, ce qui se traduira par une continuité de leurs activités et la production prolongée de l'or au Québec.<sup>9</sup> En 2023, malgré la hausse des investissements pour la prospection et l'exploration pour les minéraux critiques et stratégiques, la majorité des investissements était consacré à l'exploration aurifère<sup>10</sup>.

Le prix de l'or a atteint un sommet en 2024, dépassant 2500 \$ US. Ce prix nous amène à conclure que la demande pour l'or est à la hausse, et qu'il est important de continuer à investir dans le secteur aurifère au Québec.

<sup>8</sup> "Bulletin d'information sur la production minérale canadienne", Gouvernement du Canada. Décembre 2021

<sup>9</sup> "Mines L'or suscite de l'engouement dans le nord du Québec", La Presse. 22 novembre 2021

<sup>10</sup> <https://ressources-naturelles.canada.ca/cartes-outils-et-publications/publications/publications-rapports-mines-materiaux/exploration-minerale-canadienne/17763>

Cette hausse de la demande en or devrait être en partie comblée par les gisements québécois, car l'encadrement du développement minier au Québec est très rigoureux, tant en matière d'environnement, de santé et sécurité, et de respect des droits de la personne qu'en matière d'intégration sociale avec les communautés d'accueil. Les tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> produites par once d'or sont à un niveau parmi les plus faibles dans le monde. Transférer cette production ailleurs ne fera qu'aggraver les émissions de gaz à effet de serre et n'aidera en rien la lutte aux changements climatiques.

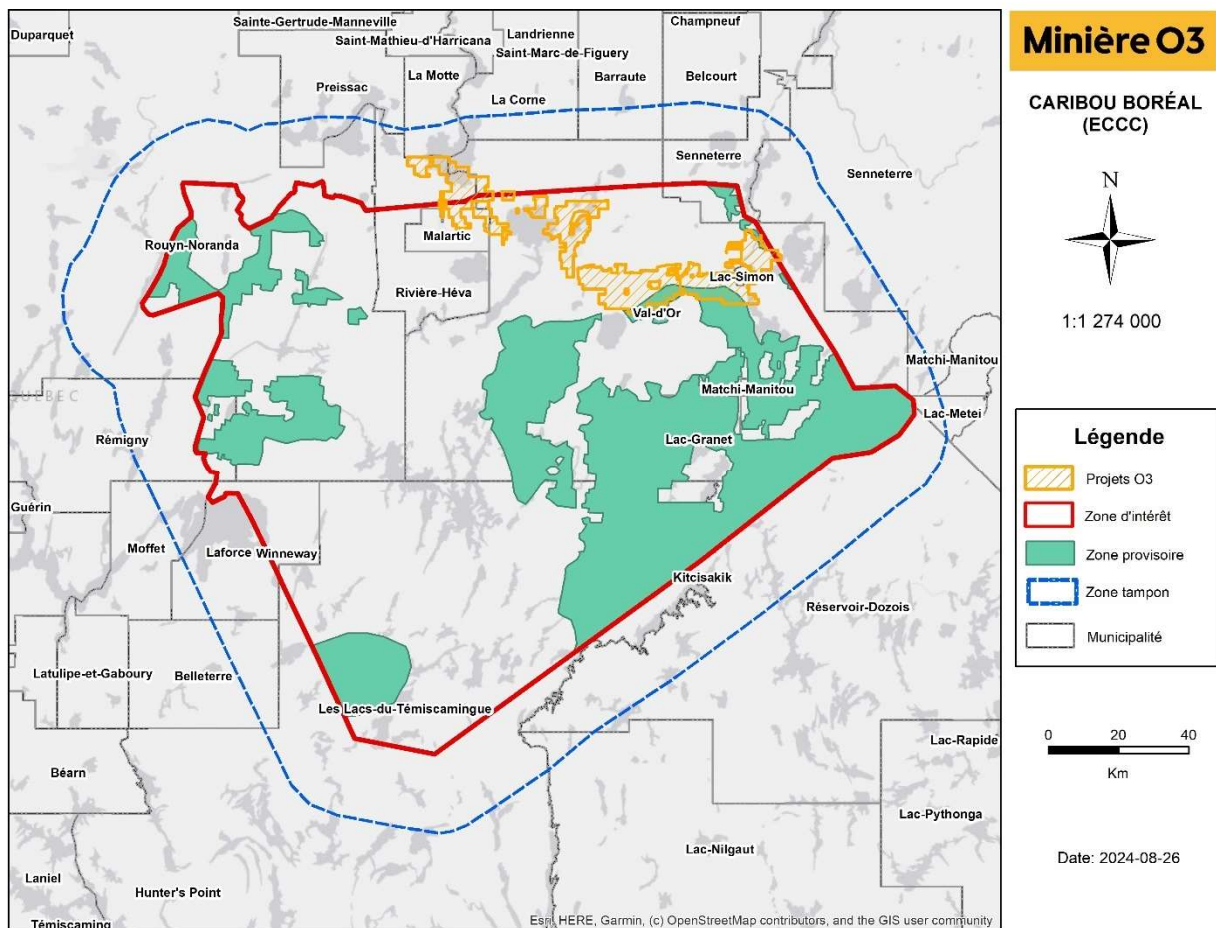
**Nous recommandons d'exclure du décret l'exploration minière, peu importe le type de minerai.**

## 2.3. Répercussions possibles de la portée proposée du décret d'urgence

Le décret d'urgence pourrait avoir des répercussions néfastes en fonction de l'application des différentes zones établies à l'intérieur de l'aire de répartition du caribou boréal de Val-d'Or. **La quasi-totalité (97%) des activités et investissements de Minière O3 se situe dans les zones visées de cette aire de répartition.** Les répercussions pour l'entreprise sont, par conséquent, significatives.

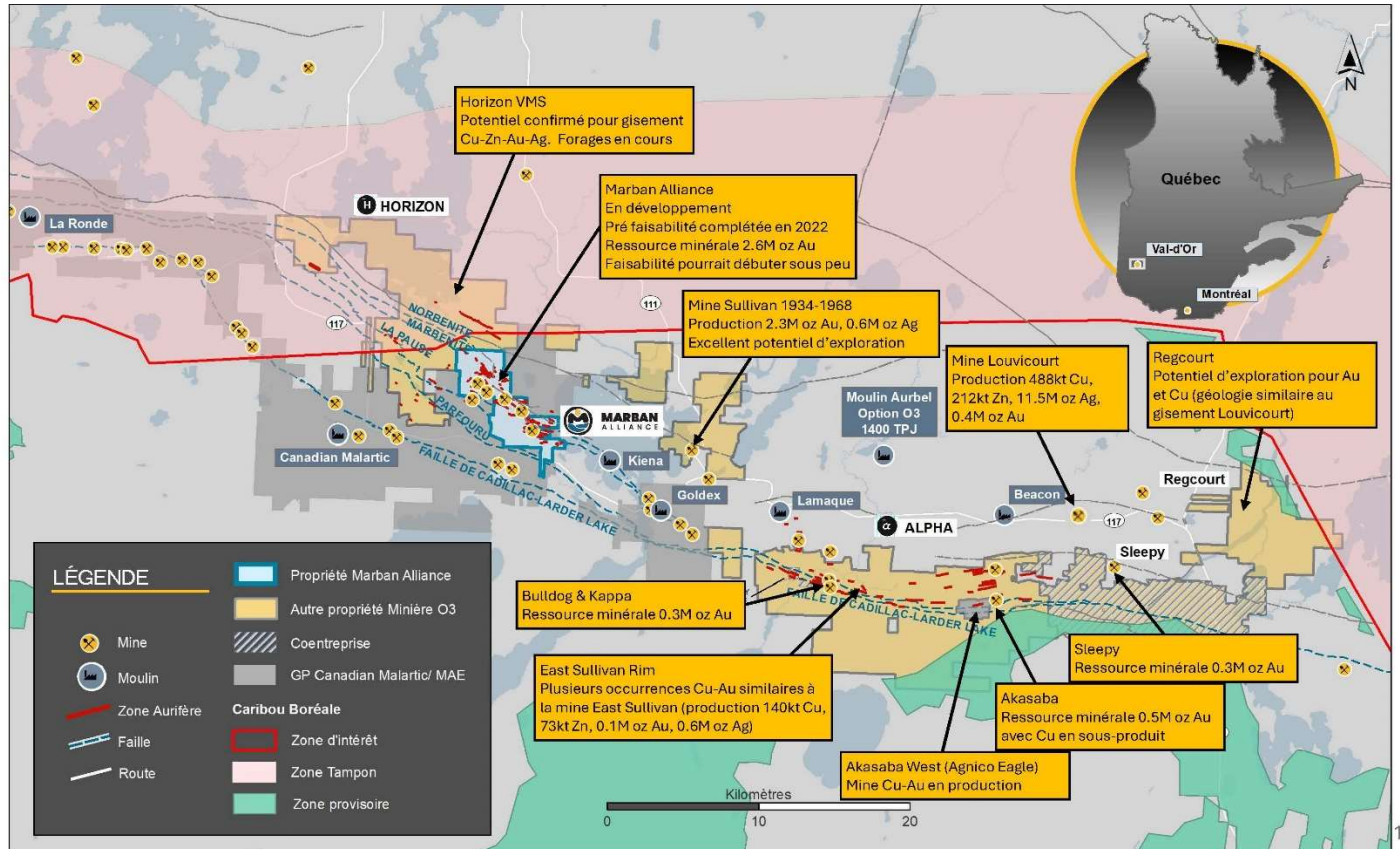
La carte 2 présente tous les projets de Minière O3 touchés par les différentes zones (provisoires, d'intérêt et tampon) de l'aire de répartition québécoise du caribou boréal de Val-d'Or présentées dans le décret d'urgence.

Carte 2 : Projets de Minière O3 dans l'aire de répartition québécoise du caribou boréal de Val-d'Or



La carte 3 présente les projets de Minière O3 le long de la faille Cadillac, des informations sur les minéraux et les ressources des projets, ainsi que quelques informations historiques.

Carte 3 : Projet de Minière O3 sur la faille Cadillac



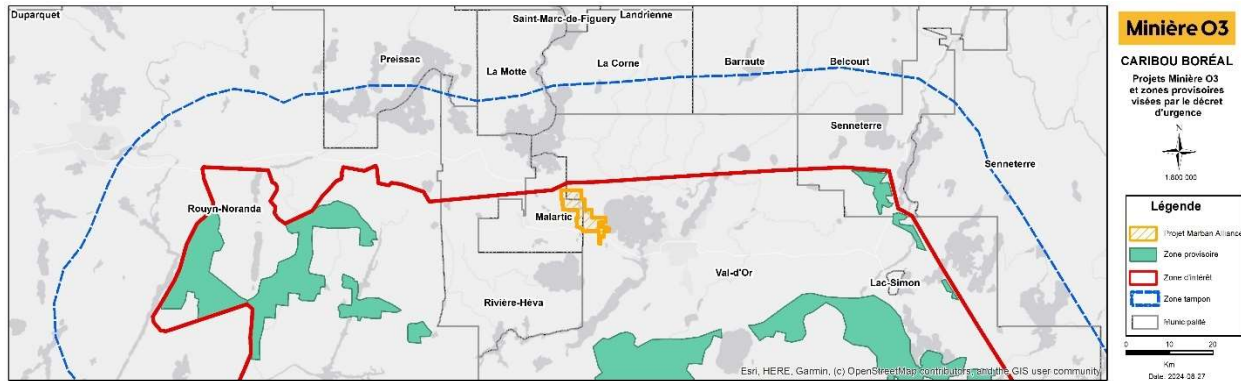
Le déplacement des projets de Minière O3 est impossible en raison de la nature des activités de cette dernière. Les sommes investies pour acquérir les projets et effectuer des travaux les dernières cinq années s'élèvent à **212 millions de dollars**. La valeur *in situ* des projets pour lesquels une ressource est estimée s'élève à **13,5 milliards de dollars**, considérant une valeur de l'once d'or de 2500,00 \$ US et un taux de change de 1,35. L'interdiction de l'exploration minière par ce décret d'urgence mettra en péril les activités de l'entreprise et causera un préjudice à l'économie locale, provinciale et fédérale.

Les projets de Minière O3 sont présentés de façon sommaire dans les sous-sections suivantes.

### 2.3.1 Projet Marban Alliance

La carte 4 montre l'emplacement de notre projet phare Marban Alliance. Le projet phare de Minière O3 est au stade de développement et nous comprenons que ce dernier est exclu du décret.

## Carte 4 - Marban Alliance



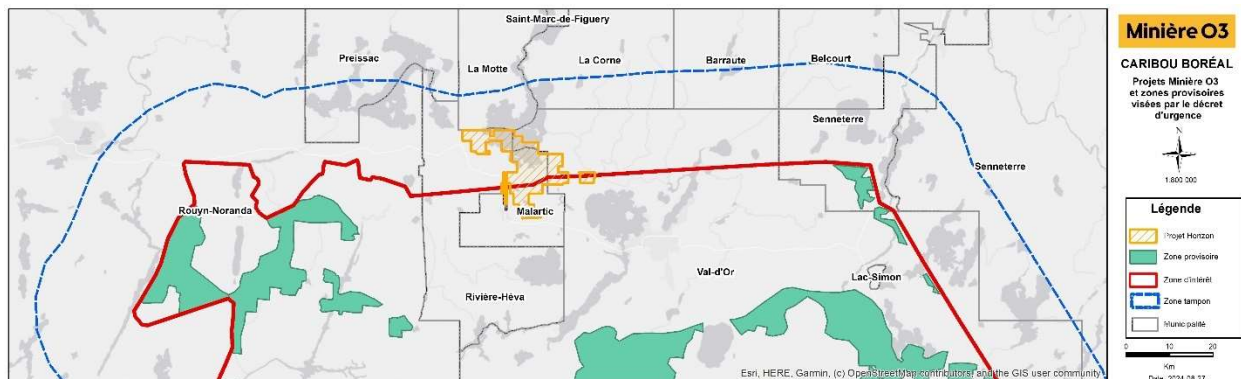
Stade d'avancement : Mise en valeur : étude économique préliminaire et étude de pré-faisabilité (ÉPF) complétées. L'étude de faisabilité et les études d'impacts débiteront dans les prochains mois. Avis de projet et Description initiale de projets transmis aux instances gouvernementales en novembre 2022

Sommes investies<sup>11</sup> à ce jour : 134 305 000 \$  
 Ressources : 2,9 millions d'onces  
 Réserve : 1,55 million d'onces  
 Minerai : Or  
 Valeur *in situ* : 9,79 milliards \$  
 Valeur actualisée nette (ÉPF): 463 millions \$

### 2.3.2 Projet Horizon

La carte 5 montre l'emplacement du projet Horizon qui est contigu au projet Marban Alliance.

## Carte 5 : Projet Horizon



Stade d'avancement : Exploration

<sup>11</sup> Les sommes investies incluent le coût d'acquisition du projet et les coûts liés aux différents travaux et activités d'exploration et de développement

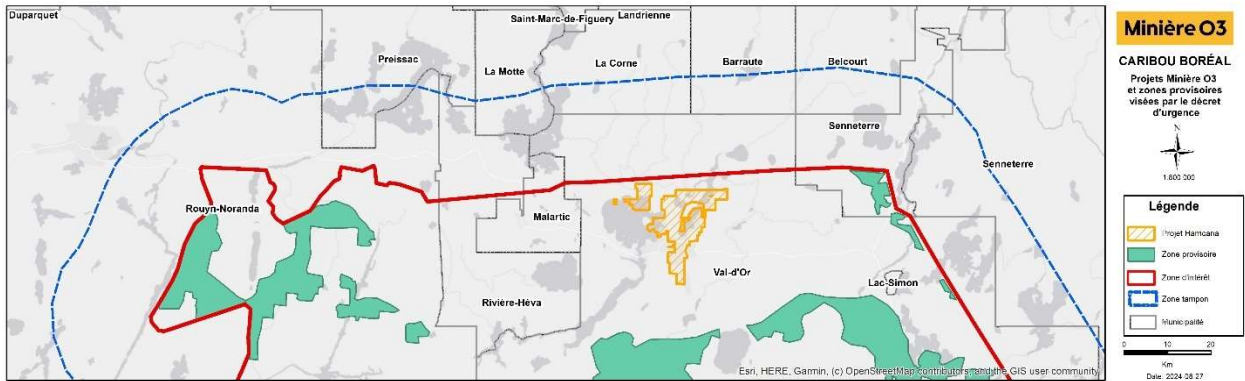


Sommes investies à ce jour : 5 700 000 \$ (Les coûts d'acquisition de ce projet sont inclus dans les coûts du projet Marban Alliance)  
 Minéraux : or, cuivre, zinc, argent

### 2.3.3 Projet Harricana

La carte 6 montre l'emplacement du projet Harricana. Malgré l'engagement de Minière O3

Carte 6 : Projet Harricana

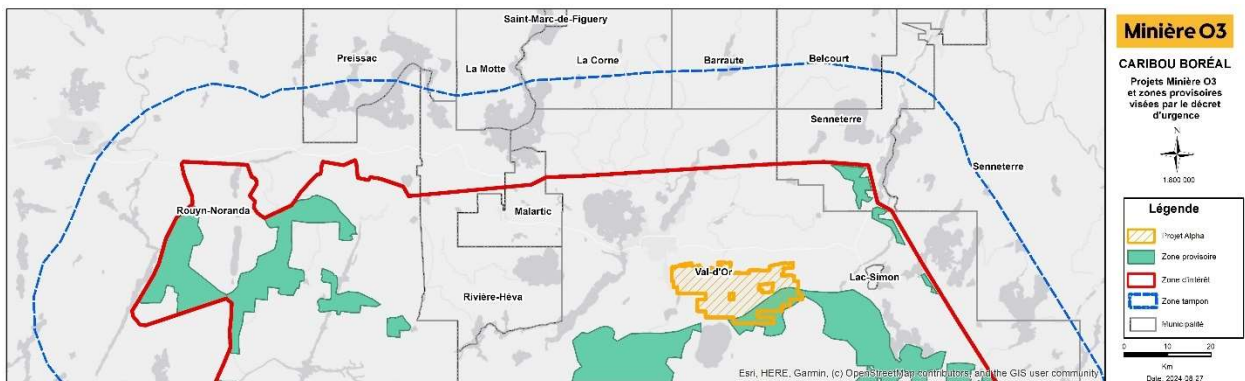


Stade d'avancement : Exploration avancée  
 Sommes investies à ce jour : 1 747 000 \$  
 Minerai : Or

### 2.3.4 Projet Alpha

La carte 7 montre l'emplacement du projet Alpha

Carte 7 : Projet Alpha

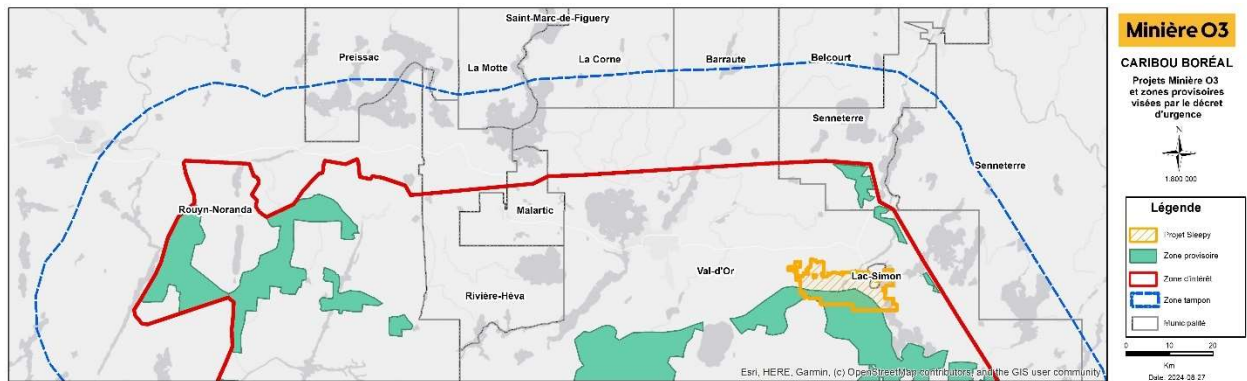


Stade d'avancement : Exploration avancée  
 Sommes investies à ce jour : 70 275 000 \$  
 Minéraux : Or, cuivre  
 Ressources : 800 000 d'onces d'or  
 Valeur *in situ* : 2,7 milliards \$

### 2.3.5 Projet Sleepy

La carte 8 montre l'emplacement du projet Sleepy en co-entreprise avec Probe Gold.

**Carte 8 : Projet Sleepy**

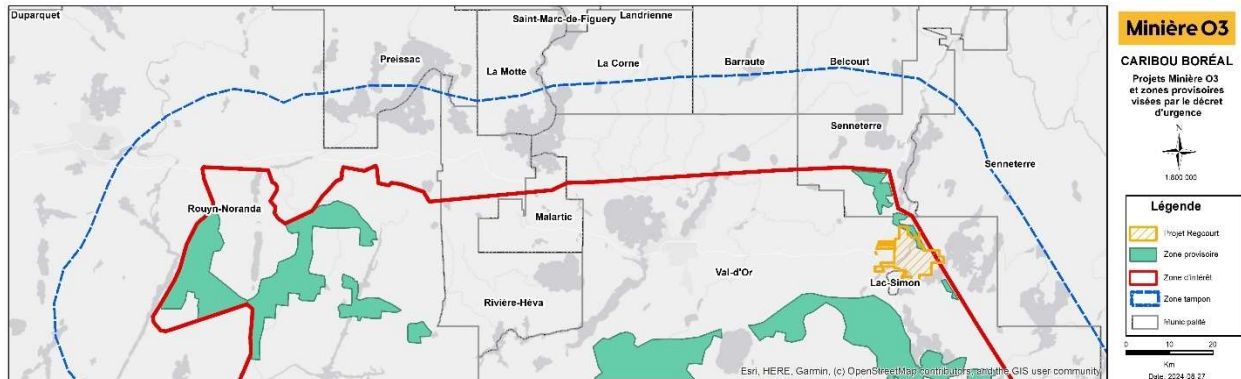


Stade d'avancement : Exploration avancée  
 Sommes investies à ce jour : 51 076 \$ (Les coûts d'acquisition de ce projet sont dans les sommes investies dans le projet Alpha. À ces sommes, il faut ajouter les sommes investies par notre partenaire Probe Gold.)  
 Minerai : Or  
 Ressources : 300 000 onces d'or  
 Valeur *in situ* : 1, 012 milliards \$

### 2.3.4 Projet Regcourt

La carte 9 montre l'emplacement du projet Regcourt.

## Carte 9 : Projet Regcourt



Stade d'avancement : Exploration avancée

Sommes investies à ce jour : 241 000 \$ (Les coûts d'acquisition de ce projet sont dans les coûts d'acquisition du projet Alpha)

Minerai : Or, cuivre

**Nous recommandons d'exclure tous les projets de Minière O3 du décret d'urgence .**

## 2.4. L'industrie minière fait partie de la solution

La filière minérale du Québec a grandement évolué au cours des dernières décennies, grâce à l'amélioration de ses pratiques de gestion de la ressource, à la réduction continue de son empreinte écologique et au développement d'une approche de responsabilité ESG, qui fait désormais figure de modèle au Canada.

Les activités minières sont soumises à un lourd encadrement législatif et réglementaire au niveau provincial et fédéral. Les compagnies d'exploration minière sont soumises à plusieurs processus réglementaires d'autorisation. **La réalisation d'un projet minier requiert environ 660 permis et autorisations** du gouvernement provincial. Ces chiffres excluent les permis et autorisations exigés par le gouvernement fédéral.<sup>12</sup>

**Au-delà du cadre réglementaire, l'industrie minière implante de bonnes pratiques environnementales, de gouvernance et sociales (ESG).** À ce sujet, l'Association minière du Canada a développé une initiative intitulée « Vers le développement minier durable », qui aide les entreprises minières à gérer les principaux risques environnementaux et sociaux. De leur côté, les compagnies d'exploration et leurs fournisseurs s'assurent d'obtenir la certification ECOLOGO®, qui ne peut être obtenue qu'à la suite d'un audit externe et indépendant portant sur l'application des meilleures pratiques environnementales, sociales et économiques.

<sup>12</sup> [Québec veut faciliter le démarrage de nouvelles mines", Radio-Canada, 31 janvier 2019](#)

Minière O3 est la première entreprise d'exploration minière à avoir obtenu la pleine certification ECOLOGO®. **Depuis 2022, Minière O3 a investi plus de quatre millions de dollars en meilleures pratiques ESG, en sus des dépenses liées à ses obligations réglementaires.** Le développement responsable de nos projets est au centre de notre stratégie d'affaires. Notre [programme d'exploration responsable](#) énumère toutes les pratiques mises en place pour éviter et minimiser nos répercussions ainsi que nos pratiques de restauration post-forage. Nos pratiques responsables ont été reconnues, tant à l'échelle québécoise que canadienne : Minière O3 s'est en effet vue décerner le Prix d'excellence en développement durable de l'Association de l'exploration minière du Québec en 2023, ainsi que le Prix en développement durable de l'Association des Prospecteurs et des Développeurs du Canada en 2024.

Notons, également les demandes grandissantes des investisseurs en ce qui concerne les critères ESG et le respect de ceux-ci par l'industrie minière. L'industrie minière innove et cherche en permanence à éliminer ou réduire les effets négatifs de ses projets. Elle n'est pas seulement une partenaire dans la transition énergétique, mais également un acteur de changement à même ses activités.

Nous croyons fermement que l'industrie minière peut être un partenaire dans la protection et le rétablissement de l'habitat du caribou. La préservation de la biodiversité est importante pour Minière O3 dans le développement de ses activités. **Nous avons même annoncé au début de l'année 2024 une résolution pour la [préservation de la biodiversité](#).**

Malgré le faible impact des activités d'exploration minière et d'exploitation sur la coupe d'arbres, comparativement à d'autres activités sur le territoire, plusieurs acteurs de l'industrie contribuent à la préservation de la biodiversité et la restauration des sites, en minimisant la coupe d'arbres et en restaurant des sites par la plantation d'arbres et en fermant des chemins d'accès. **Minière O3 a déjà planté plus de 30 000 arbres, en plus de revégétaliser plusieurs hectares.**

Minière O3 cherche toujours à mettre en place des solutions concrètes afin de favoriser un développement minier responsable. Sensible à la réconciliation des usages, Minière O3 a pris un [engagement formel](#) de ne pas effectuer des travaux d'exploration sur les titres d'exploration (claims) de son projet Harricana qui se retrouvent sous un golf, une forêt récréative et des aires de captage d'eau souterraine de catégorie 1. Nous croyons ainsi qu'il est possible de trouver des solutions permettant une continuité au développement minier responsable, tout en contribuant aux différents objectifs de la société comme la préservation du caribou sur le territoire québécois.

**En déplaçant la zone de préservation au sud de la faille de Cadillac, comme suggéré dans ce mémoire, les entreprises minières pourront continuer leurs activités et contribuer à des projets de préservation de l'habitat via leurs stratégies ESG.**

### 3. Conclusion

L'industrie minière peut être un partenaire dans la préservation de l'habitat du caribou, mais pour ce faire, celle-ci doit pouvoir continuer à développer ses projets. La soustraction de l'exploration minière peu importe le minerai visé du décret est essentielle pour permettre la pérennité de l'activité minière, de l'économie, et ce, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Nous recommandons ainsi :

- **que les zones visées par le décret (préservation, d'intérêt et tampon) soient revues et établies au sud de la faille de Cadillac;**
- **d'exclure l'exploration minière du décret en raison du faible impact de cette activité;**
- **d'exclure tous les projets de Minière O3 sur la faille Cadillac du décret d'urgence.**